



Déclaration de la FNEC FP FO 63 Au CHSCT D du 2 juillet 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT D,

La FNEC FP FO rappelle ici l'opposition unanime des organisations syndicales au projet de loi qui entend notamment dénier aux personnels le droit d'être représentés collectivement auprès de leur employeur. Le gouvernement, vertement sanctionné lors du scrutin des européennes puisqu'il ne représente pas 11% des inscrits, continue inlassablement de détricoter les acquis sociaux et singulièrement ceux des fonctionnaires.

Statut général, sécurité sociale, retraite : aujourd'hui tout est remis en cause par ce gouvernement.

La fusion des CT et des CHSCT, c'est non seulement la réduction des moyens, pour les représentants des personnels, mais c'est une manière supplémentaire de ranger au rayon des accessoires tous ces problèmes embarrassants pour le Ministre pour le Ministre et qui font apparaître les conséquences des contre-réformes sur la santé des agents et leurs conditions de travail.

Dernier épisode en date, l'application des dispositions de la Loi El Khomri et des Ordonnances Macron à la fonction publique. Les principales modifications seraient apportées au niveau de la médecine de prévention qui deviendrait médecine du travail. Et ce n'est pas que de la sémantique :

- mutualisation maximum des services de médecine de prévention en particulier entre fonctions publiques
- Modification de l'article 22 : fin de l'obligation de la surveillance médicale des agents et de la visite médicale obligatoire. C'est soit à la demande de l'agent, soit à la demande de l'administration qu'a lieu la visite.
- La visite quinquennale perd la qualification d'examen médical et devient une visite d'information et de prévention qui peut être menée par un infirmier du travail. C'est désormais à l'agent d'apporter la preuve qu'il a bénéficié de cette visite.

Quel recul !

Pour ce 3ème CHSCT du Puy de Dôme, la FNEC FP FO 63 demande encore des réponses sur le problème des remplacements dans le département, ainsi que sur la question des décharges des directeurs de moins de 4 classes. La situation ne devra pas se reproduire l'année prochaine : il faut des solutions urgentes en créant 46 postes de remplaçants sous statut. La non-réponse apportée par M le DASEN lors du CDEN ne convient pas aux personnels. Il faut

une réponse urgente ! 52% des décharges assurées pour les directeurs de moins de 4 classes ? A Youx dans les écoles maternelle et élémentaire : aucun jour de décharge depuis le début de l'année : c'est inadmissible ! FO portera ce dossier jusqu'à satisfaction des revendications : un calendrier établi avec les collègues dans les 15 jours suivant la rentrée, et un contingent nécessaire de remplaçants pour assurer toutes les décharges !

En cette fin d'année scolaire, tout se fait dans l'urgence : aucune possibilité d'avoir les documents de travail dans un délai qui nous permet au niveau des représentants des personnels d'étudier par exemple les postes au mouvement. Les personnels sont mis sous pression : imposition d'un choix rapide concernant les demandes de temps partiel refusées, les délais de recours sont intenable, des réponses aux allègements de service qui arrivent trop tardivement...Tout cela ayant bien entendu des conséquences sur la santé des agents. La FNEC FP FO continuera pourtant de porter les revendications afin de défendre les droits des personnels, et de faire son travail pour lequel il est mandaté.

FO tient à apporter tout son soutien aux personnels administratifs qui subissent une pression de travail impossible. FO tient à remercier ces personnels de leur disponibilité pour répondre aux questions que nous leur soulevons et qui demandent des réponses rapides. Ces conditions de travail pour les personnels administratifs ne sont pas acceptables, et nous les dénonçons.

Pour FO, ce gouvernement n'a pas légitimité pour continuer de casser le modèle social républicain construit en France depuis la libération. À l'instar de ce qu'il se passe aux urgences, les personnels continueront de se mobiliser, c'est évident pour défendre leur retraite, le code des pensions, leur statut, leurs droits. Et le gouvernement devra répondre aux revendications exprimées. FO y prendra toute sa place.

Je vous remercie de votre écoute.